

## Affaire PREVIDI/ PSYCHIATRE EMPOISONNEUSE EN LIBERTE

Vendredi 20 mai 2011 convocation à la gendarmerie de Pierrefeu du var



8 heures 15 je me présente et le gendarme Testanière me dit : « A partir de cette heure considérez-vous en garde à vue » ; motif, dépôt de plainte de la psychiatre Empoisonneuse pour violences aggravées par 2 circonstances, suivi d'incapacité supérieure à 8 jours pour fait commis de novembre 2010 à mai 2011 à la Crau (var) et réprimés par les articles 222 (12 44 45 et 47)

Pour moi, bonne nouvelle car cela confirme que mes manifs quotidiennes portent leurs fruits ....

Deux heures d'interrogatoire, mis en cellule : quatre murs blancs, volet fermé, une table et une chaise.

Quatorze heures départ pour l'hôpital psychiatrique Chaluzet à Toulon, gyrophare, sirène, présentation à un psychiatre accompagné d'un acolyte visiblement soumis... pour audition. Connaissant la perversité de ces personnages, je demande la présence d'un gendarme (témoin), refus de ces individus, cause secret médical.

Je refuse de répondre et de poursuivre l'entretien qui j'en suis persuadé aurait comporté des propos défavorables et certainement diffamatoires à mon égard ; vu que ces psychiatres se soutiennent et font généralement partie de sectes telles la franc maçonnerie ou d'autres obédiences ....

Retour à la gendarmerie toute sirène hurlante (20 kms).

RE interrogatoire, à 17 heures chambre blindée d'isolement, tout accessoire enlevé ; le siphon du WC à pied étant défectueux, une odeur pestilentielle à peine supportable s'en dégageait. 19 heures, une boîte de raviolis et le samedi matin 8 heures départ tribunal de grande instance de Toulon menotté devant, contrairement à Stauss kahn (dans le dos) et toujours sirène et gyrophare.

Rendez-vous à 8 heures 30, mise en dépôt dans les sous-sol du tribunal dans une cellule de 1,5 mètre de large, avec un banc en béton ; j'ai attendu trois heures avant d'être reçu par la juge des libertés et de la détention à 11 h 45 : « Qu'avez-vous à déclarer ? » réponse : « RIEN » « Voulez-vous un avocat ? » réponse : « NON », « Je vous signifie que vous êtes convoqué au TGI le 15 juillet 2011 à 8 H 15 et en attendant vous devrez vous présenter le mardi et le vendredi à la gendarmerie d'une ville de Lorraine où je suis rattaché légalement ».

N'ayant pas l'intention de quitter le Var je refuse de signer les conditions, également le fait que je ne dois plus approcher de près ou de loin cette psychiatre empoisonneuse.

Donc vu mon refus de signer, remise en cellule 2 heures, le temps que ces gens trouvent une solution, puis représentation à la juge ....

Devant mon refus d'abdiquer, la juge me fit un sourire et me dit gentiment de ne pas oublier de me présenter à l'audience du 15 juillet.

Je lui rétorque : « Quand il s'agit d'un médecin, c'est assez impressionnant de voir à quelle allure la justice réagit, car pour mon cas, cela fait deux ans et demi que j'ai porté plainte contre le docteur Mansion de Solles pour faux certificat médical et toujours rien de concret, la justice est visiblement à deux vitesses (no coment).

Elle me répond : « La docteur ... est malade » et dans ma tête je pense :

« Excellent ! » je pourrai lui conseiller des neuroleptiques retard et toute la panoplie qu'elle prescrit habituellement.

C'est que je le pense sincèrement car elle a détruit toute ma famille en empoisonnant ma pauvre fille Virginie qui a tant souffert de cet empoisonnement au lourd traitement de médicaments (poison) que cette inconsciente et irresponsable psychiatre lui prescrivait, et moi qui à ce moment n'y comprenais rien dans ces dangereux médicaments psychotropes et qui téléphonais régulièrement à ma fille pour lui dire : « Ma chérie n'oublie pas de prendre tes médicaments ! »

Je m'en voudrai toujours d'avoir participé à son empoisonnement même par ignorance....

Cette femme a à son actif 6 suicides sur la conscience (elle l'a dit au téléphone à la présidente de CCDH), 3 à l'hôpital de Ste Anne à Paris et les 3 de ma famille.

De plus j'ai appris qu'elle a été virée de la prison de la Farléde (var) où elle devait empoisonner les détenus ?

Actuellement elle travaille au centre St Joseph à la Crau et il faut voir dans quel état sont les pauvres jeunes qui y sont : de véritables zombis.

Cette empoisonneuse a également reconnu que lorsqu'elle recevait ma fille, elle n'avait que peu de temps à lui accorder (donc elle bâclait les prescriptions) parce qu'elle faisait des colloques pour parler de son livre, ce qui l'intéressait plus que de s'occuper de ses patients ! C'est une personne dangereuse et spécialisée dans la prescription de neuroleptiques à hautes doses...

Pour en revenir à ma garde à vue de 32 heures et à l'issue de l'audition, je sortais libre mais je dus rentrer par mes propres moyens à Pierrefeu du var (20 kms) pour récupérer mon véhicule car les gendarmes pour des raisons légales ne pouvaient plus me prendre dans le leur.

A noter que les gendarmes de Pierrefeu du var ont été très corrects tout le temps de cette garde à vue.

Je me présenterai à l'audience du 15 juillet et si je dois aller dans cette prison et bien j'irai, !

J'en sortirai bien un jour et je continuerai mes manifs ailleurs qu'aux endroits interdits, pour moi il est impossible de laisser agir cette femme, malade du cerveau, de continuer à empoisonner des innocents en toute impunité.

Et j'espère que d'autres personnes continueront à dénoncer ses agissements...

Si certains n'ont pas lu mes précédents post, sachez que la psychiatre empoisonneuse a écrit sur le dossier médical de ma fille, que j'ai mis un an et demi à récupérer au lieu de deux mois légalement, dossier qui contient des propos diffamatoires sur ma famille et sur moi même, **disant que le père est BIPOLAIRE**, sans m'avoir jamais vu ni entendu ; cette femme a fait un diagnostic fallacieux pour me nuire et lorsque je lui ai parlé au pied de son immeuble à Toulon, elle m'a dit d'une voix mielleuse sans que je lui demande rien :

« **Vous savez Monsieur Prévdi, vous n'êtes pas BIPOLAIRE** ».

C'est bien la preuve qu'elle est malade au sens propre du mot.

Les psychiatres sont dangereux et ceux qui les fréquentent peuvent prendre connaissance d'un traitement naturel sur ce lien :

[http://www.baclofene.info/traitement\\_anti\\_depression\\_naturel.pdf](http://www.baclofene.info/traitement_anti_depression_naturel.pdf)

Voici en résumé les événements actuels. Michel Prévdi